



PETITION DECHETS PLASTIQUES

"Nous demandons aux autorités cantonales de renoncer à interdire et/ou permettre aux communes d'offrir la possibilité de proposer la récupération des déchets plastiques autres que le PET et autres emballages recyclables".

"Les personnes soussignées demandent aux autorités cantonales de permettre de maintenir la situation qui prévalait dans certaines communes avant le 1er janvier 2016".

N°postal Commune de Feuille N°.....

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			

Premier signataire :

Baptiste Hurni
Président Parti Socialiste
Section Ville de Neuchâtel

POURQUOI CETTE PETITION ?

Sans remettre en question le principe fondamental du "pollueur-payeur", il apparaît que les déchets plastiques autres que le PET et certains emballages sont néanmoins, dans une mesure admissible, recyclables. Les progrès réalisés par les usines de retraitement du plastique permettent aujourd'hui un degré de recyclage de ces déchets intéressant tant d'un point de vue écologique qu'économique. Par ailleurs, les progrès constants de la technologie permettent d'envisager de façon claire une augmentation du taux de ce recyclage. Ainsi, certaines communes ou centre de tri intercommunaux permettaient de trier ce plastique et donc de ne pas mettre ces déchets dans les sacs taxés. Il apparaît aux pétitionnaires qu'il s'agit d'une attitude responsable et soucieuse de l'environnement. Il nous semble que revenir en arrière aujourd'hui, au prétexte que ces déchets ne seraient pas suffisamment valorisables, alors que les usines de retraitement les plus modernes permettent ce recyclage n'est pas judicieux et contre-productif. En effet, il y a fort à parier que la capacité de recyclage de ces déchets plastiques ira en augmentant ces prochaines années, de sorte qu'à moyen voire court terme l'efficacité du recyclage de ces déchets plastiques sera excellente et qu'ils deviendront recyclables au même titre que les autres déchets.